



MAIRIE D'ALEX

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 10 MARS 2025 (20h00)**

**Etaient présents :**

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Éric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Emilie BESSON, Laurent AUBRET

**Etaient excusé(e)s :**

Rodrigue ROUBY (procuration à Denis CORNILLON), Sylvie VACHON (procuration à Gérard CROZIER), Louis QUAIRE (procuration à Jocelyne CASTON), Virginie PUGLIESE, Line NAUD, Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET, Semya WATBLED (procuration à Laurent AUBRET)

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Bernard VINCENT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire adresse ensuite ses condoléances et toute sa sympathie aux familles de Mmes Odile COMTE et Madeleine TABARDEL et de MM. Daniel BOURRIN et Ahmed HARZI.

Puis le Maire informe des décisions du Maire prises par délégation du Conseil :

<b>DEC 2025</b>	<b>6</b>	Salle polyvalente - Réparation chaufferie	COMMANDE PUBLIQUE
<b>DEC 2025</b>	<b>7</b>	Carnavallex - Sonorisation	COMMANDE PUBLIQUE
<b>DEC 2025</b>	<b>8</b>	Elaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels - Bureau d'études Riscrises	COMMANDE PUBLIQUE

La séance débute par un point d'information sur le projet d'implantation d'une antenne-relais route des Aures, dont le document d'information est en ligne sur le site internet de la Commune. Pour rappel, la Commune a appris en fin d'année 2024 qu'un projet d'antenne-relais était envisagé chez un particulier, en entrée ouest du village. Afin de proposer une alternative à ce projet, la Commune a suggéré à la société ITAS, en charge du déploiement de l'antenne, une parcelle communale route des Aures, non visible depuis le centre du village, ni depuis les principales entrées, et surtout, plus éloigné des habitations.

Avec l'accord du Conseil municipal en décembre dernier, la société ITAS a procédé aux études de faisabilité du projet sur ce site et les résultats se sont avérés positifs.

Après la phase d'information du public et de recueil des éventuelles observations, il sera proposé au Conseil de délibérer afin de conventionner avec SFR pour la location de la parcelle.

Il est rappelé en séance qu'il n'existe pas de possibilités pour le Maire de peser davantage dans le choix des sites d'implantation de ces équipements, le cadre réglementaire des antennes-relais étant exclusivement établi par l'Etat qui s'est fixé comme objectif de lutter contre les zones blanches.

**ADMINISTRATION GENERALE :**

**Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Val de Drôme**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17,  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017-233-0011 du 21/08/2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Drôme pour une mise en conformité avec la loi Notre,  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-141-003 portant modification du nom et de l'adresse du siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme,  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°16-2021-06-30-00001 du 30/06/2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Drôme dans le cadre de la prise de compétence mobilité,  
**Vu** la délibération n°16/29-01-25 du Conseil communautaire de la CCVD en date du 29 Janvier 2025, portant modification de ses statuts.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Communauté de Communes du Val de Drôme à laquelle adhère la Commune d'Allex, propose une mise à jour de ses statuts afin d'intégrer les nouvelles compétences prises depuis 2017 et acter du changement de nom et de siège.

A cette fin, le Conseil communautaire de la Communauté de Commune du Val de Drôme a été appelé à délibérer sur cette mise à jour lors de sa séance du 29 Janvier 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisées, l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer dans un délai de 3 mois suivant la notification de la délibération du Conseil communautaire, reçue en date du 17 Février 2025.

**Après délibérations, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver la mise à jour des statuts de la CCVD, telle qu'issue de la délibération du Conseil communautaire de la CCVD en date du 29 Janvier 2025,**

**ADMINISTRATION GENERALE :**

**Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de remembrement d'Allex - Désignation des représentants de la Commune d'Allex**

**Vu** le Code rural et notamment ses articles L.133-1 et R.133-3,

**Considérant** la nécessité de procéder au renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de la Commune d'Allex,

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le Bureau de l'association foncière de remembrement de la Commune d'Allex est arrivé à échéance le 28 Février 2025.

En application des dispositions de l'article R.133-3 du Code Rural, « *L'association est administrée par un bureau qui comprend :*

- a) Le maire ou un conseiller municipal désigné par lui ;*
  - b) Des propriétaires dont le nombre total est fixé par le préfet et **qui sont désignés pour six ans, par moitié par le conseil municipal et par moitié par la chambre d'agriculture après avis du Centre national de la propriété forestière, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier** répondant aux conditions fixées au premier alinéa de l'article R. 121-18 ;*
  - c) Un conseiller départemental ou, en Corse, un conseiller exécutif désigné par le président du conseil exécutif de Corse*
- (...)

En l'occurrence le Bureau de l'association foncière est composé de 12 membres dont 6 sont désignés par le Conseil municipal de la Commune d'Allex et 6 par la Chambre d'agriculture.

Il convient donc, après recueil des candidatures par M. le Maire, de procéder à la désignation de 6 représentants dans le cadre de la recomposition du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de la Commune d'Allex, en fonction des dispositions sus-évoquées.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

- **De procéder**, à l'unanimité au vote à main levée, à la désignation de 6 représentants dans le cadre de la recomposition du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de la Commune d'Allex, en application des dispositions de l'article R.133-3 du Code rural, ainsi qu'il suit :

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
Cornillon	Denis	27/10/1956	5 Rue du Pré aux rosés – 26400 ALLEX
Besson	Freddy	05/05/1984	128 Chemin de Bancel – 26400 ALLEX
Bernard	Vincent	19/07/1955	1985 Soulier le Bas – 26400 ALLEX
Gourdol	Alain	21/07/1965	905 Chemin de la Glèbe – 26400 ALLEX
Mounier	Serge	10/10/1962	1349 Chemin des Bayles – 26400 ALLEX
Durand	Yann	07/10/1972	98 Impasse des Bérangères – 26400 ALLEX

- **De proposer** à la Chambre d'Agriculture de la Drôme, les 6 propositions de membres suivants :

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
Palix	Dorian	07/10/1972	98 Impasse des Bérangères – 26400 ALLEX
Grégoire	Emmanuel	22/12/1970	90 Chemin de Bancel – 26400 ALLEX
Chancel	Jean-Marie	26/07/1954	2521 Passage de la Riaille – 26400 ALLEX
Gresse	Bernard	14/04/1957	24 Chemin des Ramières – 26400 ALLEX
Breynat	Gilles	29/07/1967	2675 Route d'Allex – 26800 MONTOISON
Morin	Patrick	06/01/1964	375 Chemin de la Libération – 26400 ALLEX

- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens,

*Emilie BESSON et Bernard VINCENT quittent la séance au moment du vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Point 3 - DELIB 2025\_09**

**FINANCES**

**Opération Le Clos de Nodon - Construction de 3 logements sociaux - Octroi d'une garantie d'emprunt de la Commune d'Allex auprès du bailleur social Habitat Dauphinois**

**Vu** les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 2305 du Code Civil,

**Vu** le code monétaire et financier et notamment son article L.313-4,

**Vu** le Contrat de prêt n°168566 ci-joint en annexe signé entre Habitat Dauphinois et la Caisse des Dépôts et consignations dans le cadre de la réalisation de 3 logements sociaux au sein de l'opération le Clos de Nodon à Allex (26400),

**Considérant** la demande de garantie d'emprunt reçu en Mairie d'Allex de la part d'Habitat Dauphinois en date du 23 Janvier 2025,

M. le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la demande de garantie d'emprunt sollicitée par le bailleur social Habitat Dauphinois en date du 23 Janvier 2025, dans le cadre de la réalisation de 3 logements sociaux au sein de l'opération le Clos de Nodon, impasse de la Plaine à Allex (26400). Il précise qu'aux termes des dispositions des articles L.2252-1 et L.2252-2 du CGCT, les communes peuvent accorder sur délibération, des garanties d'emprunts, notamment pour le compte d'opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré.

Il est donc proposé de se prononcer sur une garantie d'emprunt à hauteur de 50% dans le cadre du remboursement d'un prêt d'un montant total de 561 996, 00 euros souscrit par l'emprunteur Habitat Dauphinois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières, charges et conditions fixées par le contrat de prêt n°168 566.

La garantie d'emprunt susceptible d'être accordée par la Commune d'Allex serait de 280 998, 00 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt sus-évoqué.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Il est précisé que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et des Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les conseillers soulignent qu'il s'agit d'un engagement important pour la Commune. Le Maire indique que les garanties accordées permettent de soutenir une politique sociale qui n'aurait pas vu le jour en l'absence de cette garantie. Il s'agit d'une pratique courante des bailleurs sociaux qui leur permet un accès facilité à l'emprunt et à des taux moindres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider l'octroi d'une garantie d'emprunt sollicité par le bailleur social Habitat Dauphinois. Adopté à l'unanimité.**

## **DIVERS**

Un Atelier du Plan de Mobilité mené par la CCVD se tiendra le lundi 24 mars à la salle festive d'Allex. Les conseillers sont invités à participer et seront destinataires d'un lien pour s'inscrire.

Jocelyne CASTON indique qu'une nouvelle présentation de Panneau Pocket, avec des informations plus complètes et classées par thématique, sera prochainement disponible.

Mme CASTON fait également un point sur l'avancement des réflexions en termes de mise à jour de la signalétique : avant le changement des panneaux d'ici 2-3 ans, une solution transitoire sera mise en place afin de mettre à jour l'information délivrée à moindre coût, avec l'apposition d'autocollants.

Le Relais Information Services (RIS) se trouvant au niveau de la zone artisanale sera prochainement mis à jour au regard des nouvelles entreprises sur le secteur.

Jocelyne CASTON informe enfin qu'un travail pour la refonte du site internet de la Commune est en cours.

Jean-Michel CHAGON indique que le déploiement de la fibre se poursuit. La route de Crest est aujourd'hui en grande partie éligible. Sur certaines rues le déploiement sera différé, conséquence de problèmes techniques ou de défaut d'autorisation de certains propriétaires fonciers.

Denis CORNILLON informe que le chantier des travaux sur l'eau et l'assainissement de la Montée de la Butte sera lancé en mai prochain. La préparation est en cours et un retour sera fait aux allexois.

Christel DUBOIS indique que la course Faun Drôme Classic qui s'est tenue dimanche dernier s'est très bien passée, notamment grâce à un temps magnifique et une fréquentation très importante. Les buvettes ont très bien marché et les camping-caristes ont été ravis de leur accueil sur la commune.

Elle évoque enfin les évènements à venir :

15/03 : Carnavallex et feux d'artifice

16/03 : Théâtre ADMR et Fête du Phare

19/03 : Commémoration

23/03 : Bourse aux vêtements du CLSH

29/03 : Loto du Rugby

06/04 : Concert de l'École de musique

11 et 12/04 : 24h du Bad

26 et 27/04 : Exposition de Mémoires d'Allex

Laurent AUBRET signale un nouveau dépôt sauvage chemin de l'Isle.

Le Maire informe son conseil que le camion-benne de la commune a été volé, ce qui perturbe l'activité des services techniques. Il sera remplacé dès que possible.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.**

**Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal réuni le lundi 7 avril 2025.**

Le Secrétaire de séance  
**M. Bernard VINCENT**

Le Maire,  
**M. Gérard CROZIER**



